



Objet : RAPPEL CERTIFICAT MEDICAL

Deux solutions

- ✍ Soit remplir le certificat médical directement sur la licence.
 - ✍ Soit remplir le modèle règlementaire de la FFC
 - ☞ Le cachet du médecin est obligatoire.
 - ☞ Si la formule de non contre indication ne comporte pas « **en Compétition** » le licencié ne pourra participer qu'aux épreuves de loisir.
 - ☞ La date d'édition est obligatoire.
 - ☞ Pour les jeunes catégories qui ne pratiquent que le loisir, il n'est obligatoire que le certificat comporte la formule « **pratique du cyclisme en compétition** »
- ✍ Afin de ne pas perdre de temps, il est important que les clubs vérifient bien toutes ces informations.

Comptant sur votre compréhension.

Bien cordialement.

Le Secrétaire Général,
Jean Paul BARONNET



Site de Limoges



CHATEAUNEUF
LA FORET





**CERTIFICAT MEDICAL
de non contre indication
à la pratique du
CYCLISME EN COMPETITION**

**Dans le cadre de l'article 1.1.009 de la réglementation FFC
pris en application de l'article L3622-2 du code de la santé publique*

A remplir par l'intéressé

COMITE REGIONAL : _____

CLUB : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL :

--	--	--	--	--

NE(E) LE :

--	--	--	--	--	--	--	--

A remplir par le médecin

Je soussigné, _____ Docteur en médecine, atteste que l'examen
médical pratiqué ce jour chez M. ; Mme ; Mlle** _____
n'a pas mis en évidence de contre indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Signature du Médecin et cachet

Fait à

Le,

* La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an.

** Rayer les mentions inutiles